

Everyone's Banking Platform

**Invitation à la 22^{ème} Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires
de TEMENOS AG (“la Société”)**

qui se tiendra le mercredi 3 mai 2023 à 11h30
au Mandarin Oriental, Geneva, Quai Turretini 1, 1201 Genève, Suisse

temenos

LETTRE DU PRÉSIDENT

Chères Actionnaires, Chers Actionnaires,

C'est pour moi un honneur de vous convier à la 22^{ème} Assemblée générale annuelle des actionnaires de Temenos. J'aimerais tout d'abord passer en revue notre performance et les tendances de notre secteur en 2022, puis aborder les questions à examiner lors de cette Assemblée.

Réflexions sur notre performance en 2022

Au cours des trois décennies de notre histoire, 2022 aura été une année singulière. Nous l'avions commencée en formant l'espoir que les deux années précédentes, durant lesquelles nous avons opéré dans le contexte d'une pandémie mondiale, étaient bel et bien derrière nous, et que nous allions pouvoir commencer à retrouver une certaine normalité sur le plan opérationnel. La réalité a pourtant été toute autre, rappelant d'autres années particulières. De fait, ni nous ni nos clients n'aurions pu anticiper la crise énergétique déclenchée par l'invasion de l'Ukraine par la Russie et la hausse de l'inflation qui s'en est suivie. Au moins au cours du premier semestre de l'année, nous avons en outre constaté une poursuite de la tendance à une augmentation significative du nombre de professionnels du secteur technologique décidant de changer d'emploi, que cela soit pour faire évoluer leur carrière au sein du même secteur ou pour rechercher des formes de travail plus flexibles dans le domaine de la technologie ou dans d'autres secteurs. Cette tendance s'est atténuée au cours du second semestre. En effet, l'incertitude macroéconomique ayant diminué, le marché de l'emploi dans le secteur des technologies a commencé à se détendre.

De toute évidence, le marché technologique dans son ensemble a traversé une mutation fondamentale en 2022, affectant non seulement Temenos mais également tout le secteur des technologies bancaires. Et au regard d'un tel contexte, je suis très fier de la façon dont tous les Temenosiens se sont mobilisés pour servir nos clients dans le monde entier. Nous avons toujours su que notre personnel était la clé de notre succès, et cela n'a jamais été aussi vrai qu'en 2022. Depuis le jour de la création de Temenos, nous sommes guidés par des valeurs fortes qui nous servent de boussole dans tout ce que nous entreprenons. Et en des temps tels qu'en 2022, ce sont ces valeurs qui nous permettent de continuer à aller de l'avant.

Malgré la situation inhabituelle en 2022, les fondements de notre activité restent intacts. Nous bénéficions d'une opportunité importante et grandissante, avec un marché potentiel estimé à USD 23 milliards de dépenses en logiciels bancaires tiers, qui devrait se développer à un taux de croissance annuel moyen de 11% pour atteindre environ USD 34 milliards d'ici 2026. L'évolution des dépenses informatiques des banques devrait être alignée sur celle de leurs revenus à mesure que les turbulences macroéconomiques des deux dernières années se stabiliseront, la transformation numérique des systèmes de front et de back-office étant au cœur des préoccupations des équipes de direction bancaires.

Sur son marché, Temenos reste un leader incontestable. Nous sommes restés fidèles à nos principes commerciaux, fondés sur la vente de logiciels intégrés, évolutifs, incorporant une technologie de pointe et fondés sur un code et une configuration uniques. Nous continuons à investir dans la R&D et l'innovation tout au long du cycle afin de renforcer notre avance sur la concurrence. Nous investissons également dans les ventes et le marketing pour répondre à la demande croissante sur notre marché. Cela nous a permis de maintenir un taux élevé de nouveaux contrats, tant face à nos concurrents traditionnels que face aux « néo-fournisseurs », arrivés sur le marché au cours des cinq à dix dernières années.

Une bonne gouvernance d'entreprise doit inclure un alignement entre les performances de l'entreprise et la responsabilité globale. Nous sommes leader du marché en termes de performances environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG »), ayant intégré l'ESG dans nos opérations et notre offre de produits. Les plus importants indices et notations ESG, tels que DJSI (Temenos est le meilleur de sa catégorie), S&P (distinction Or), FTSE4Good (Top 10%), CDP (groupe de tête), ISS (Prime), MSCI AAA (Top), Sustainalytics (le plus performant ESG), Bloomberg Gender Equality Index (le plus performant) et nos Science Based Targets sont nos références. La tendance fondamentale de notre activité vers l'adoption du SaaS et du cloud se concentre sur la mise en place d'une activité durable pour nos clients, une véritable opportunité commerciale liée au climat, avec un passage à une technologie Temenos plus verte et efficace à 32% en termes de bilan carbone et une prestation de services résiliente pour nos clients pouvant aller jusqu'à 95% en termes de bilan carbone avec les hyperscalers. Nous sommes des pionniers dans notre secteur, aidant nos clients à devenir des organisations durables et inclusives, car nous avons le savoir-faire technique et ESG pour combiner transformation numérique et durabilité.

En examinant plus en détail les facteurs de croissance du marché, nous constatons que l'augmentation de la demande sur le segment SaaS et cloud est un facteur clé de dépenses pour tous nos clients, qu'il s'agisse des banques de niveau 1 et 2, des banques challengers ou des nouveaux entrants sur le marché des services bancaires. Tous nos clients cherchent à tirer profit des infrastructures cloud, et cela alimente une croissance constante de la demande. Les dépenses sur le segment SaaS tiers devraient ainsi augmenter d'environ 34 % par an au cours des prochaines années. Nous constatons cet impact à la fois dans la très forte croissance de notre chiffre d'affaires SaaS, mais aussi dans la croissance de nos revenus d'abonnement. Au début de l'année 2022, nous avons engagé notre transition vers un modèle par abonnement, qui présente des avantages clairs pour nos clients, liés notamment à la flexibilité du modèle de consommation, ainsi qu'à un investissement initial plus faible par rapport aux modèles conventionnels fondés sur une licence à terme. Pour Temenos, non seulement la transition vers un modèle par abonnement permet une augmentation de la captation de valeur, mais elle accélère en plus notre passage à un modèle assurant des revenus plus récurrents bénéficiant ainsi d'une meilleure visibilité sur les bénéfices et le flux de trésorerie disponible à moyen terme.

Cette transition vers le modèle par abonnement a un impact sur notre flux de trésorerie, dans la mesure où nous percevons moins de liquidités au départ, par rapport à un contrat de licence à terme conventionnel. Ceci est toutefois compensé par un impact positif sur le fonds de roulement provenant de la croissance de nos revenus SaaS qui est largement supérieur à l'impact négatif provenant de la transition vers le modèle par abonnement du fait de la taille et de la croissance de nos activités SaaS. Sur une base comparable, nous percevons et comptabilisons davantage de revenus pour un contrat SaaS que pour un contrat par abonnement, en raison des services supplémentaires que nous vendons en sus des logiciels. De fait, nous avons déjà atteint le point minimum de notre flux de trésorerie disponible en 2022 et nous prévoyons une forte accélération de sa croissance à partir de 2023.

LETTRE DU PRÉSIDENT suite

Valeurs et leadership

Comme vous le savez certainement, nous avons annoncé un certain nombre de changements de gouvernance en janvier 2023. Max Chuard a quitté son poste de CEO et j'assume dès lors le rôle de CEO par intérim en plus de mes responsabilités de Président du Conseil d'administration. Je suis reconnaissant envers Max pour ses 20 années de service chez Temenos.

Je ne me présenterai pas pour un nouveau mandat au Conseil d'administration lors de l'Assemblée générale de cette année et, par conséquent, il s'agit-là de ma dernière lettre adressée aux actionnaires, après 24 ans passés à des postes de direction chez Temenos dont 12 ans en tant que Président du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration est actuellement à la recherche d'un nouveau CEO et, examinant pour cela un certain nombre de candidatures externes et internes, je ne doute pas que nous trouverons un successeur approprié pour assumer cette fonction et mener la croissance de Temenos à l'avenir. Ce processus devrait être mené à son terme d'ici à la fin de l'année 2023, après quoi je céderai également mes responsabilités de CEO. Nous avons la chance de bénéficier de compétences étendues au sein de notre Conseil d'administration et avons proposé à Thibault de Tersant de reprendre le rôle de Président du Conseil d'administration. Membre du Conseil d'administration, Thibault est un professionnel avec une expérience unique dans le secteur des logiciels et il constitue donc un excellent choix pour diriger à la fois le Conseil et la Société à l'avenir.

J'ai parlé de nos valeurs dans cette lettre et l'équipe de direction que nous avons mise en place en est la parfaite incarnation. Nous avons construit ces valeurs au fil des vingt-neuf dernières années et elles seront tout aussi essentielles pour la direction de la Société au cours des années à venir. Nos dirigeants comptent parmi les meilleurs professionnels du secteur des logiciels bancaires et je sais que la Société est entre de bonnes mains, avec une équipe qui mettra tout en œuvre pour soutenir notre prochain CEO.

Je suis intimement convaincu que Temenos va poursuivre sur la voie du succès et me réjouis à l'avance de voir la Société se renforcer à l'avenir.

22^{ème} Assemblée générale ordinaire des actionnaires

Concernant les points à l'ordre du jour soumis au vote, veuillez-vous référer à l'ordre du jour ci-joint. Le rapport de rémunération qui fait partie du Rapport Annuel 2022 détaille notre approche de la rémunération ainsi que les objectifs et contrôles en place. Notre système de rémunération est fortement lié à la performance, assurant ainsi un alignement avec les objectifs à long terme et avec les priorités de nos actionnaires.

Nous sollicitons l'élection de Mme Dorothee Deuring et de M. Xavier Cauchois en tant que membres indépendants et non-exécutifs du Conseil d'administration.

Basée à Zurich, Mme Dorothee Deuring est une spécialiste de la finance d'entreprise, avec une connaissance approfondie des secteurs bancaires, pharmaceutiques, chimiques et des services publics. Elle est actuellement membre non-exécutif du Conseil d'administration d'Axpo Holding AG (Suisse) et d'Elementis plc (société cotée au Royaume-Uni, FTSE 250). Mme Deuring a auparavant exercé des mandats au sein de plusieurs autres entreprises, dont Lonza Group AG (société cotée en Suisse, SMI), et a dirigé le European Corporate Finance Advisory Group de UBS AG Wealth Management en tant que Managing Director de 2011 à 2014. Avant de prendre ses fonctions chez UBS, elle a occupé le poste de Managing Director et Responsable Healthcare M&A de la division Investment Banking de la Bank Sal. Oppenheim Jr & Cie. Le Conseil d'administration de Temenos et ses Comités bénéficieront grandement de la solide expérience et des compétences de Mme Deuring dans les domaines de la banque, de la finance, des fusions et acquisitions, de la compliance et de la rémunération.

Basé à Paris, Xavier Cauchois a plus de 40 ans d'expérience dans le secteur des technologies. Jusqu'en mai 2018, il était Senior Partner chez PwC en France, où il a commencé sa carrière et passé plus de 35 ans, conjuguant des activités d'audit et de Conseil. Il a occupé plusieurs postes de direction et a été membre du comité exécutif France en charge des partenaires et de la stratégie de 2013 à 2016. M. Cauchois est actuellement administrateur indépendant de Dassault Systèmes et de Technicolor Creative Services. Il apporte une solide expertise financière ainsi qu'une excellente compréhension du domaine des logiciels, ce qui sera très utile au Conseil d'administration de Temenos, notamment à son Comité d'audit, pour atteindre les objectifs stratégiques et commerciaux du groupe.

Etant donné que Mme Homaira Akbari, M. James Benson et M. Erik Hansen ont également décidé de ne pas se représenter lors de cette Assemblée générale, je tiens à les remercier pour leur contribution et leurs efforts au service de Temenos durant toutes ces années.

Nous proposons un dividende de CHF 1.10 par action pour 2022, soit une augmentation de 10% par rapport à l'année dernière.

J'espère que vous serez aussi nombreux que possible à voter lors de notre Assemblée générale du 3 mai prochain et je vous remercie de la confiance et du soutien que vous nous témoignez.

Andreas Andreades
Président exécutif

ORDRE DU JOUR ET PROPOSITIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Rapport Annuel 2022 incluant le Rapport de rémunération, les comptes non consolidés 2022 et les comptes consolidés 2022

Proposition

Le Conseil d'administration propose l'approbation du Rapport Annuel 2022, incluant le Rapport de rémunération, les comptes annuels non consolidés 2022 qui font apparaître un bénéfice de CHF 1,219,885 ainsi que les comptes consolidés 2022 qui font apparaître un bénéfice de USD 114,420,169.

2. Affectation du bénéfice résultant du bilan et distribution de dividende

Proposition

Le Conseil d'administration propose d'affecter le bénéfice disponible comme suit:

Bénéfice reporté	CHF 327,682,321
Bénéfice de l'exercice 2022	CHF 1,219,885
Bénéfice reporté à la disposition de l'Assemblée générale	CHF 328,902,206
<hr/>	
Affectation à la réserve légale générale	CHF (60,994)
Distribution de dividende	CHF (79,100,000)
Report à nouveau	CHF 249,741,212
<hr/>	

Sur la base des comptes audités 2022, le Conseil d'administration propose de distribuer un dividende de CHF 1.10 par action nominative, pour un montant total estimé à CHF 79,100,000 (ce montant peut varier en fonction du nombre d'actions propres et du nombre d'actions en circulation à la date ex-dividende). Cette distribution est prélevée sur le bénéfice disponible comme mentionné ci-dessus (soumis à l'impôt anticipé suisse de 35%).

Si cette distribution est acceptée, la date de détachement du droit au dividende est fixée au 5 mai 2023 (date ex-dividende). La date critère est fixée au 8 mai 2023 et le dividende sera versé le 9 mai 2023 (date de paiement).

Les actions propres ne donnent pas droit au dividende.

3. Décharge aux membres du Conseil d'administration et de la direction

Proposition

Le Conseil d'administration propose que la décharge soit accordée aux membres du Conseil d'administration et de la direction pour l'exercice 2022.

4. Rémunération des membres du Conseil d'administration et du Comité exécutif pour l'année 2024

4.1. Rémunération des membres du Conseil d'administration pour l'année 2024 (1^{er} janvier – 31 décembre)

Proposition

Le Conseil d'administration propose d'approuver un montant global maximum de USD 2.3 millions comme rémunération fixe pour l'année fiscale 2024 pour les membres du Conseil d'administration.

Explication

Pour plus de détails, veuillez-vous référer à l'annexe.

4.2. Rémunération des membres du Comité exécutif pour l'année 2024 (1^{er} janvier – 31 décembre)

Proposition

Le Conseil d'administration propose d'approuver un montant global maximum de USD 30 millions comme rémunération fixe et variable pour l'année fiscale 2024 pour les membres du Comité exécutif.

Explication

Pour plus de détails, veuillez-vous référer à l'annexe.

ORDRE DU JOUR ET PROPOSITIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION suite

5. Elections des membres du Conseil d'administration

5.1. Elections de nouveaux membres

5.1.1. M. Xavier Cauchois

Proposition

Le Conseil d'administration propose l'élection de **M. Xavier Cauchois** en tant que membre du Conseil d'administration (indépendant et non-exécutif), pour un mandat s'achevant à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

Français, né en 1957, M. Xavier Cauchois a plus de 40 ans d'expérience dans le secteur technologique. Jusqu'en mai 2018, il était senior Partner de PwC en France où il a commencé sa carrière et passé plus de 35 ans combinant activités d'audit et de conseil. Il y a accompagné ses clients français et internationaux de toutes tailles dans leur croissance en particulier dans le secteur des technologies, des télécommunications et des médias. M. Cauchois a occupé plusieurs postes de direction. Il a été responsable du secteur Technology de PwC Europe et France jusqu'en 2009 et également membre du Comité Stratégique Global pour l'Audit de 2005 à 2008. Il a été membre du comité exécutif France en charge des partenaires et de la stratégie de 2013 à 2016. M. Cauchois est actuellement administrateur indépendant de Dassault Systèmes et de Technicolor Creative Services. M. Cauchois est diplômé de l'ESCP et est un expert-comptable français.

5.1.2. Mme Dorothee Deuring

Proposition

Le Conseil d'administration propose l'élection de **Mme Dorothee Deuring** en tant que membre du Conseil d'administration (indépendant et non-exécutif), pour un mandat s'achevant à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

Autrichienne, née en 1968, Mme Dorothee Deuring est une spécialiste de la finance d'entreprise qui bénéficie d'une connaissance approfondie des secteurs bancaires, pharmaceutiques, chimiques et des services publics. Depuis 2017, elle occupe la fonction de membre non-exécutif du Conseil d'administration et du comité d'audit et de compliance de Axpo Holding AG (Suisse) et membre non-exécutif du Conseil d'administration et des comités d'audit et de rémunération de Elementis plc (société cotée au Royaume-Uni, FTSE 250). Ses précédents mandats incluent Lonza Group AG (société cotée en Suisse, SMI, 2020-2022), Immofinanz AG (Autriche, 2021-2022), Bilfinger SE (Allemagne, 2016-2021), Piquar Therapeutics AG (Suisse, 2019-2021), Selecta Group AG (Suisse, 2020) et Röchling SE & Co. KG (Allemagne, 2016-2019). Entre 2011 et 2014, Mme Deuring a dirigé le European Corporate Finance Advisory Group de UBS AG Wealth Management en tant que Managing Director. Auparavant, elle a occupé le poste de Managing Director et Responsable Healthcare M&A de la division Investment Banking de la Bank Sal. Oppenheim Jr & Cie. En 2003, elle a rejoint Roche Diagnostics en tant que Directrice adjointe du Business Development et a fait partie du Corporate Finance Development de Roche jusqu'en 2007. Mme Deuring a débuté sa carrière auprès de McKinsey & Company en 1997. Mme Deuring est titulaire d'un Master en Chimie de l'Université Louis Pasteur, Strasbourg ainsi que d'un MBA de l'INSEAD, Fontainebleau.

5.2. Réélections

Propositions

Le Conseil d'administration propose la réélection de **M. Thibault de Tersant** en tant que membre du Conseil d'administration et son élection en tant que Président non-exécutif du Conseil d'administration ainsi que les réélections de **M. Ian Cookson**, **Dr. Peter Spenser**, **M. Maurizio Carli**, **Mme Deborah Forster** et **Mme Cecilia Hultén** en tant que membres du Conseil d'administration, chacun(e) pour un mandat s'achevant à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

5.2.1. M. Thibault de Tersant, membre et Président du Conseil d'administration

Français, né en 1957, M. Thibault de Tersant a été membre du conseil d'administration de Dassault Systèmes de 1993 à 2020 et a été directeur financier de 1988 à 2018. En 2018, il a été nommé vice-président exécutif senior et Secrétaire Général. Durant cette période, M. de Tersant, qui gérait, en tant que directeur financier, une structure en charge des aspects liés à la finance, au juridique, à l'administration des ventes, au pricing, à la négociation des contrats, au contrôle interne et aux fusions/acquisitions, a mené avec succès plus de 80 acquisitions pour un total de près de USD 5 milliards. Il a supervisé l'introduction de Dassault Systèmes à la Bourse de Paris et au Nasdaq en 1996, ainsi qu'une seconde émission en 1997. M. de Tersant, en sa qualité de Secrétaire Général, est en charge de la structure d'entreprise, de la gouvernance et de la compliance et supervise diverses autres tâches au sein de Dassault Systèmes. Il co-préside également le comité de durabilité de Dassault Systèmes et préside la Fondation Dassault Systèmes. M. de Tersant est également membre du Conseil d'administration et du Comité Exécutif de Numeum, le syndicat professionnel de l'écosystème numérique en France. M. de Tersant a plus de 30 ans d'expérience dans l'industrie informatique et est diplômé de l'ESSEC Business School et de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris.

M. de Tersant préside le Comité d'audit de Temenos.

5.2.2. M. Ian Cookson, membre du Conseil d'administration

Suisse, né en 1947, M. Ian Cookson est actif dans le secteur financier depuis plus de 45 ans et a mis en place l'une des structures IT les plus efficaces dans le Private Banking. M. Cookson a occupé la fonction de directeur opérationnel d'EFG International et a été membre de son comité exécutif jusqu'en 2007. M. Cookson était précédemment membre du comité exécutif d'EFG Bank (depuis 2002). Auparavant, M. Cookson occupait les fonctions de directeur général adjoint d'EFG Bank (1997-2002), de Chief Operating Officer de la Banque de Dépôts à Genève (1991-1997) et était à la tête du Management Services auprès de la CBI-TDB Union Bancaire Privée (1986-1991).

M. Cookson préside le Comité de nomination & ESG et est membre du Comité d'audit de Temenos.

5. Elections des membres du Conseil d'administration suite

5.2. Réélections suite

Propositions suite

5.2.3. Dr. Peter Spenser, membre du Conseil d'administration

Anglais et américain, né en 1954, Dr. Peter Spenser a plus de 40 ans d'expérience dans le secteur des services financiers et de la technologie. Jusqu'en 2016 il occupait la position de Senior Partner auprès de Deloitte Consulting aux Etats-Unis où, en plus de servir un certain nombre des plus importants clients (banques mondiales, courtiers et gestionnaires de fortune), Dr. Spenser a dirigé plusieurs départements, notamment ceux de la gestion de placements (Investment Management), du Global Financial Services IT et de l'analyse des données. Auparavant, il a occupé de nombreux postes tels que directeur de l'ingénierie auprès d'AcquiData, Inc. qu'il a cofondé (1985-1990), directeur des systèmes logiciels auprès de Magnaflux, Inc. (1982-1985) et développeur/analyste auprès de Logica (1979-1982). Dr. Spenser est détenteur d'un BA et d'un MA en physique théorique de l'Université de Cambridge ainsi que d'un PhD en astrophysique de University College de Londres.

Dr. Spenser est membre des Comités d'audit et de rémunération de Temenos.

5.2.4. M. Maurizio Carli, membre du Conseil d'administration

Italien, né en 1958, M. Maurizio Carli a été conseiller en stratégie chez VMware jusqu'en 2020, un poste qu'il a occupé depuis qu'il a quitté sa position de Vice-Président Exécutif, Ventes et Services Monde début 2020. Avant ce poste global, M. Carli a occupé, auprès de la même société, les fonctions de Vice-Président Corporate Senior et General Manager pour deux des trois régions de vente entre 2008 et 2015. Avant de rejoindre VMware, il a occupé les postes de Vice-Président Senior et General Manager EMEA chez Business Objects. Au début de sa carrière, M. Carli a occupé différentes fonctions dirigeantes dans la vente, le marketing et la stratégie globale auprès d'IBM entre 1984 et 2002. M. Carli est membre du conseil d'administration de Board International et membre indépendant du conseil d'administration de Telecom Italia. Il a été précédemment membre indépendant du conseil d'administration de Blue Prism en 2021, Teledat Group de 2011 à 2016 ainsi que membre du conseil de la European Software Association de 2005 à 2006. M. Carli détient un Bachelor de Sciences en ingénierie électronique de Politecnico de Milan, Italie, où il a été diplômé avec distinction.

M. Carli est membre des Comités de nomination & ESG et de rémunération de Temenos.

5.2.5. Mme Deborah Forster, membre du Conseil d'administration

Anglaise, née en 1966, Mme Deborah (Debbie) Forster est directrice générale de la Tech Talent Charter, un collectif industriel qui vise à favoriser l'inclusion et la diversité au sein de la main-d'œuvre technologique au Royaume-Uni. Mme Forster apporte un ensemble de compétences uniques dans les domaines de la technologie, de l'innovation, de la diversité et de l'éducation, et a reçu un MBE dans la Queen's New Year's Honour List en 2017 pour "Services à la technologie numérique et au développement Tech". Elle a également été nommée "Femme la plus influente de l'informatique britannique" par Computer Weekly en 2019. Elle siège actuellement au Digital Economy Board du gouvernement britannique, à son Money and Pensions Advisory Board et à son National Cyber Advisory Board et est membre non-exécutif du Lending Standards Board. Auparavant, Mme Forster était directrice générale de l'organisation caritative Apps for Good, qui a connu une période de croissance exponentielle, et a travaillé pour e-skills, le conseil national des compétences du secteur informatique du Royaume-Uni. Auparavant, elle a fait carrière pendant deux décennies dans l'éducation. Mme Forster est titulaire d'un MA de l'Université de Leeds.

Mme Forster est membre des Comités de nomination & ESG et de rémunération de Temenos.

5.2.6. Mme Cecilia Hultén, membre du Conseil d'administration

Suédoise, née en 1968, Mme Cecilia Hultén, est un leader stratégique qui possède plus de deux décennies d'expérience dans le secteur financier. Elle a dirigé de grandes équipes de vente internationales pour des institutions telles qu'UBS et Nordea et apporte un solide ensemble de compétences financières avec une compréhension approfondie de la gestion des risques et des marchés de capitaux. Mme Hultén a fait la transition d'un rôle de dirigeante dans le domaine bancaire à celui d'entrepreneuse, d'investisseuse et d'administratrice, se concentrant sur les activités transformatrices qui résolvent les problèmes réels dans le secteur fintech et celui des technologies de la santé. Au travers d'investissements stratégiques et de partenariats, Mme Hultén a établi sa notoriété en tant que leader d'opinion. Elle travaille avec des sociétés telles que Kompasbank, une banque challenger européenne, Konsolidator, une société SaaS fournissant un outil de consolidation basé sur le cloud et Hejdoktor, un fournisseur de soins de santé numérique. Elle a cofondé deux autres entreprises, une société de biotechnologie et une société de gestion de données qui commercialise un projet issu du programme Fintech du MIT dans lequel elle a pris le rôle de directrice financière. Elle a également été coach exécutif pendant cinq ans à la Stanford Graduate School of Business dans le domaine de l'innovation d'entreprise. Mme Hultén est titulaire d'un BSc de la Göteborg School of Economics et a suivi le programme MBA de la Stern School of Business de l'Université de New York.

Mme Hultén est membre du Comité de nomination & ESG de Temenos.

ORDRE DU JOUR ET PROPOSITIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION suite

6. Elections des membres du Comité de rémunération

Propositions

Le Conseil d'administration propose les réélections de **Dr. Peter Spenser**, **M. Maurizio Carli** et **Mme Deborah Forster** ainsi que les élections de **Mme Cecilia Hultén** et **Mme Dorothee Deuring** en tant que membres du Comité de rémunération, chacun(e) pour un mandat s'achevant à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

6.1. Dr. Peter Spenser

6.2. M. Maurizio Carli

6.3. Mme Deborah Forster

6.4. Mme Cecilia Hultén

6.5. Mme Dorothee Deuring

7. Election du représentant indépendant

Proposition

Le Conseil d'administration propose la réélection de l'étude d'avocats **Perréard de Bocard S.A.** en tant que représentant indépendant pour un mandat s'achevant à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

8. Election de l'organe de révision

Proposition

Le Conseil d'administration propose la réélection de **PricewaterhouseCoopers S.A.**, Genève, en tant qu'organe de révision pour un nouveau mandat d'un an.

Documentation

Le Rapport Annuel 2022 (incluant le Rapport de rémunération, les comptes non consolidés, les comptes consolidés et les rapports de l'organe de révision), les procès-verbaux des précédentes Assemblées générales ainsi que les statuts de la Société sont disponibles sur le site <https://www.temenos.com/about-us/investor-relations/>.

Participation

Les actionnaires inscrits au registre des actions avec droit de vote en date du **19 avril 2023 à 17h00** (date limite) pourront voter lors de cette Assemblée générale et recevront leur invitation par courrier. Ils pourront ensuite commander leur carte d'entrée auprès d'areg.ch, la société qui gère le registre des actions de Temenos AG.

Représentation et procurations

Les actionnaires ne pouvant assister personnellement à l'Assemblée générale ont la possibilité de se faire représenter par une autre personne au moyen du formulaire de procuration ou par le représentant indépendant: **l'Etude Perréard de Bocard S.A.** Les instructions de vote au représentant indépendant peuvent être données soit par retour du coupon réponse soit par voie électronique au moyen du mot de passe et conformément aux instructions indiquées dans les invitations à l'Assemblée générale. Les instructions de vote doivent être reçues au plus tard le **1 mai 2023 à 17h00**.

Pour le Conseil d'administration

Andreas Andreades

Président exécutif

3 avril 2023

ANNEXE - INFORMATIONS CONCERNANT LES PROPOSITIONS DE RÉMUNÉRATION (4.1 ET 4.2)

Chères Actionnaires, Chers Actionnaires,

Le 16 janvier 2023, nous avons annoncé un certain nombre de changements majeurs pour Temenos, notamment le fait que M. Andreas Andreades ne sollicitera pas sa réélection en tant que Président exécutif lors de l'Assemblée générale annuelle de 2023. Nous avons également annoncé le départ de M. Max Chuard et la recherche d'un nouveau Directeur général, sous la direction de M. Thibault de Tersant.

Le Conseil d'administration de Temenos a décidé qu'à partir de l'Assemblée générale annuelle 2023, la Société n'aura plus de Président exécutif et proposera M. Thibault de Tersant en tant que premier Président indépendant non-exécutif de son Conseil d'administration. À partir de l'Assemblée générale annuelle 2023, le Conseil d'administration sera composé uniquement de membres indépendants. Si la philosophie de Temenos en matière de rémunération des dirigeants reste largement inchangée, il est toutefois à noter que la Société n'aura plus deux cadres exécutifs hautement rémunérés, ce que certains actionnaires avaient souligné par le passé.

Pendant la recherche d'un nouveau Directeur général, M. Andreas Andreades assumera la fonction de Directeur général par intérim et, à compter de la date de l'Assemblée générale annuelle 2023, notre Comité exécutif continuera de compter cinq membres actifs.

Philosophie de rémunération

La philosophie de Temenos en matière de rémunération de l'équipe de direction continue de reposer sur deux piliers principaux:

- promouvoir une culture d'entreprise basée sur la performance, grâce à une structure de rémunération équilibrée, composée majoritairement d'une composante variable basée sur des objectifs de performance ; et
- assurer un rendement à nos actionnaires en atteignant des objectifs de performance exigeants à long terme.

La rémunération des cadres exécutifs comporte trois éléments principaux:

- (i) une rémunération fixe en espèces et en prestations;
- (ii) une rémunération variable en espèces, liée à des objectifs de performance à court terme (i.e. durant l'exercice en cours); et
- (iii) une rémunération à base de titres de participation, dont 70 % est variable (100 % pour le Directeur financier, voir ci-dessous) et liée à des objectifs de performance à long terme.

La rémunération des membres du Conseil d'administration sera exclusivement constituée d'une rémunération fixe en 2024.

Plans d'intéressement à long terme (« LTI »)

En 2022, nous avons pris les premières mesures liées à l'abandon progressif des stock appreciation rights (« SARs »), afin de se rapprocher des pratiques du marché, en attribuant aux cadres exécutifs (à l'exclusion du Président exécutif, du Directeur général et du Directeur financier) leur LTI composé de 50% de SARs et de 50% de performance stock units (« PSUs »). En 2023, nous avons poursuivi cette transition et sommes passés à une combinaison de 30 % de restricted stock units (« RSUs »), 35 % de PSUs et 35 % de SARs. Les PSUs et les SARs sont soumis aux mêmes mesures de performance. En 2023, les objectifs de performance sont le revenu annuel récurrent total (« Total ARR » / Total Annual Recurring Revenue) (60 %), le bénéfice par action non-IFRS (20 %) et le flux de trésorerie disponible (20 %). Les PSUs comme les SARs sont soumis à une période d'acquisition de trois ans. Les RSUs sont acquises à 50 % au deuxième anniversaire et à 50 % au troisième anniversaire de la date d'octroi. En 2023, le Directeur financier continuera de percevoir 100 % de son LTI sous forme de SARs basés sur la performance, ainsi que cela avait déjà été indiqué dans l'annexe à l'ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle 2022, cela reflétant sa confiance dans la croissance du cours de l'action.

Discussions avec les actionnaires

À la fin 2022 et au début 2023, la direction et M. Thibault de Tersant ont eu des discussions approfondies avec les principaux actionnaires sur de nombreux aspects liés à l'activité de Temenos, en particulier sa stratégie SaaS, la composition de son équipe exécutive et la transition du poste de Président exécutif vers celui de Président non-exécutif. De ce fait, nous avons estimé qu'il n'était pas approprié d'organiser d'autres sessions avec les actionnaires portant spécifiquement sur la question de la rémunération en 2023, nous restons toutefois ouverts à toute demande de discussion préalablement à l'Assemblée générale annuelle. Nous sommes reconnaissants des retours que nous avons reçus au fil des années de la part de nos actionnaires et continuerons à les mettre en œuvre dans toute la mesure du possible.

ANNEXE - INFORMATIONS CONCERNANT LES PROPOSITIONS DE RÉMUNÉRATION (4.1 ET 4.2) suite

Propositions

Les propositions de rémunération pour 2024, pour lesquelles nous sollicitons votre approbation, sont les suivantes:

- Conseil d'administration : USD 2.3 millions pour un maximum de neuf membres (2023 : USD 9.3 millions pour dix membres, y compris le Président exécutif). Dans la mesure où il est prévu que le Conseil d'administration ne soit composé que de membres non-exécutifs en 2024, la demande ne comprend donc plus de rémunération variable.
- Comité exécutif: USD 30 millions pour cinq membres (2023 : USD 30 millions pour sept membres). La demande part du principe que l'actuel Directeur général va prochainement quitter ses fonctions, effectuant son préavis en 2024, et sera remplacé d'ici à la fin de cette année par un nouveau Directeur général. Nous avons prévu une augmentation de 5% pour les membres actuels du Comité exécutif, afin de combler les éventuelles différences par rapport aux niveaux de rémunération de référence qui pourraient être identifiées plus tard au cours de l'année.

Nous comptons sur votre soutien lors de l'Assemblée générale annuelle du 3 mai 2023 nous permettant d'assurer une transition aussi fluide que possible.

Homaira Akbari

Présidente du Comité de rémunération

1. INTRODUCTION

Les détails complets des rémunérations de 2022 sont fournis aux pages 162-186 du Rapport annuel 2022 (Rapport de rémunération). Le Rapport annuel 2022 est disponible à l'adresse: <https://www.temenos.com/en/about-temenos/investor-relations/reports>.

Cette annexe a pour but d'expliquer la demande de rémunération soumise dans les motions 4.1 et 4.2. La politique et les principes de rémunération sont expliqués dans la section A du Rapport de rémunération. Les composantes de la rémunération sont expliquées dans la section B du Rapport de rémunération.

2. CONTEXTE

2.1 Méthode de vote retenue

Conformément aux articles 732 et suivants du Code des Obligations Suisse sur les rémunérations dans les sociétés anonymes cotées en bourse et aux statuts de Temenos, le Conseil d'administration propose de tenir des votes séparés pour la rémunération des membres dudit Conseil et celle des membres du Comité exécutif.

Nous avons opté pour un vote **prospectif** sur la rémunération afin d'attirer, motiver et fidéliser les meilleurs talents à l'échelle internationale, en s'assurant que leur rémunération soit approuvée à l'avance. Le vote prospectif permet également au Conseil d'administration de bénéficier en avance d'un précieux retour d'information sur la rémunération à engager.

Les propositions de rémunération, concernant à la fois le Conseil d'administration et le Comité exécutif, portent sur l'année civile 2024 dans son intégralité.

2.2 Taux de change impactant la rémunération

La majeure partie de la rémunération prévue en cas de réalisation des objectifs relève du plan LTI. Le prix des SARs et la valeur comptable associée aux SARs, aux PSUs et aux RSUs sont cotés en dollars américains (« USD »).

Un certain nombre de cadres exécutifs sont rémunérés dans une devise autre que le dollar américain pour leur rémunération fixe et pour leur rémunération variable à court terme. Les taux de change utilisés pour 2024 sont les taux de clôture au 31 décembre 2022 :

USD/CHF : 0.92477

USD/GBP : 0.82715

USD/AED : 3.6725

USD/EUR : 0.93471

Les montants soumis à approbation sont basés sur les taux de change ci-dessus, ce qui pourra entraîner des différences avec le coût réel en USD.

3. REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'ANNEE 2024

VOTE 4.1 : Le Conseil d'administration propose d'approuver un montant global maximum de USD 2.3 millions (soit environ CHF 2.1 millions) comme rémunération fixe pour l'année fiscale 2024 pour les membres du Conseil d'administration.

EXPLICATION:

La proposition du Conseil d'administration pour les rémunérations de 2024 concerne les personnes suivantes:

- le Président non-exécutif, sous réserve de son élection lors de l'Assemblée générale annuelle 2023:
 - M. Thibault de Tersant;
- les membres non-exécutifs, sous réserve de leur réélection lors de l'Assemblée générale annuelle 2023:
 - M. Ian Cookson;
 - Dr. Peter Spenser;
 - M. Maurizio Carli;
 - Mme Deborah Forster; et
 - Mme Cecilia Hultén;
- ainsi que les membres non-exécutifs suivants, sous réserve de leur élection lors de l'Assemblée générale annuelle 2023:
 - M. Xavier Cauchois; et
 - Mme Dorothee Deuring.

Comme il est possible que Temenos poursuive ses recherches en vue de trouver un membre supplémentaire, le coût associé à ce membre potentiel est inclus dans la proposition de vote 4.1 de l'Assemblée générale annuelle 2023, dans la mesure où la proposition de vote de l'Assemblée générale annuelle 2024 s'appliquera à l'année civile 2025, et non 2024.

ANNEXE - INFORMATIONS CONCERNANT LES PROPOSITIONS DE RÉMUNÉRATION (4.1 ET 4.2) suite

3. REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'ANNEE 2024 suite**EXPLICATION** suite

Les honoraires des membres non-exécutifs du Conseil d'administration resteront les mêmes qu'en 2023. Des honoraires ont été ajoutés pour un Président non-exécutif. Les honoraires sont les suivants:

Type d'honoraires	USD 000
Honoraires du Président non-exécutif ¹ à compter du 3 mai 2023	800
Honoraires de membre du Conseil d'administration	140
Honoraires supplémentaires en cas de vols long-courrier	10
Honoraires du Président du Comité d'audit	55
Honoraires du Président du Comité de rémunération	45
Honoraires du Président du Comité de nomination & ESG	35

1 La rémunération du Président non-exécutif pour 2023 a été établie en prenant en compte la moyenne SMIM pour des postes équivalents à partir de l'année 2021. Celle-ci a toutefois été légèrement augmentée afin de tenir compte du fait qu'un niveau de référence de 2021 a été utilisé pour déterminer la rémunération de 2023.

Les membres non-exécutifs ne perçoivent aucune rémunération variable à court terme et ne participent pas aux plans LTI de Temenos.

Comme il est attendu que le Conseil d'administration soit exclusivement composé de membres non-exécutifs, la rémunération proposée pour ses membres ne comprend plus de rémunération variable (contrairement aux années précédentes). La proposition est composée comme suit (tous les chiffres étant exprimés en USD):

USD 000	Honoraires des membres/ du Président	Honoraires des Présidents de Comités	Honoraires supplémentaires en cas de vols long-courrier	Charges sociales	Arrondi	Montant total
2024-proposition	1,873	135	17	182	93	2,300

4. REMUNERATION DES MEMBRES DU COMITE EXECUTIF POUR L'ANNEE 2024

VOTE 4.2: Le Conseil d'administration propose d'approuver un montant global maximum de USD 30 millions (soit environ CHF 28 millions) comme rémunération fixe et variable pour l'année fiscale 2024 pour les membres du Comité exécutif.

EXPLICATION:

La proposition concernant la rémunération 2024 du Comité exécutif porte sur les membres actifs suivants:

- Directeur général (« CEO »), actuellement Andreas Andreades jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur général;
- Panagiotis « Takis » Spiliopoulos, Directeur financier (« CFO »);
- Prema Varadhan, Directrice produit et Directrice opérationnelle (« CPOO »);
- Colin Jarrett, Directeur opérationnel Amériques (« COO Americas »); et
- Jayde Tipper, Directrice du personnel (« CPO »).

Le tableau ci-dessous indique le montant total maximum proposé pour la rémunération des membres du Comité exécutif, soit USD 30 millions en différentes composantes. Le montant total maximal de la rémunération comprend le paiement maximum possible pour le plan d'incitation variable à court terme (« STI »), soit 150%, ainsi que la rémunération due aux anciens membres du Comité exécutif (par exemple la rémunération durant une période de préavis).

4. REMUNERATION DES MEMBRES DU COMITE EXECUTIF POUR L'ANNEE 2024 suite

EXPLICATION: suite

La rémunération par catégorie est présentée ci-dessous:

USD 000	Nombre de membres	Salaire	STI maximum ¹	Autres ²	LTI ³	Charges sociales	Montant total	Approbation/ Proposition	Moyenne par membre	Moyenne par membre (hors Directeur général)
2023-approbation	7	3,850	6,258	206	17,158	2,203	29,675	30,000	4,239	3,231
2024-proposition	5 membres actuels et 1.04 membres en période de préavis ⁴	2,807	4,631	2,543	15,768	2,950	28,699	30,000	4,750	3,508

1 Le plan STI pour les membres du Comité exécutif est expliqué plus en détails dans la section 5.1.

2 Cela inclut la période de préavis des anciens membres du Comité exécutif ainsi que l'indemnité pour les employés mobiles.

3 Le plan LTI pour les membres du Comité exécutif est expliqué plus en détails dans la section 5.2.

4 Le montant demandé et le calcul de la moyenne incluent la rémunération des anciens membres du Comité exécutif pendant leur période de préavis ; par conséquent, le nombre de membres utilisé pour calculer la moyenne est respectivement de 6.04 (moyenne par membre) et 5.04 (moyenne par membre hors Directeur général).

L'augmentation de la moyenne par membre est liée au fait, d'une part, que les membres restants du Comité exécutif occupent certains des rôles les mieux rémunérés (i.e. le CFO et le CPOO) et, d'autre part, que le COO Amériques a été transféré aux États-Unis, où les coûts sont plus élevés. La proposition de vote prévoit une allocation pour une augmentation marginale de 5%, sous réserve d'une analyse comparative qui sera effectuée plus tard dans l'année. La proposition de vote prévoit également un montant pour le recrutement d'un nouveau Directeur général conforme au montant inclus pour Max Chuard dans le montant de rémunération maximum pour 2023 approuvé lors de l'Assemblée générale annuelle 2022. L'allocation supplémentaire de 40% serait disponible si de nouveaux postes étaient ajoutés, par exemple celui de Directeur des revenus (« CRO »), et/ou si des primes de remplacement sont nécessaires pour les nouveaux membres.

5. INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE (« KPIs ») POUR LES PLANS DE REMUNERATION VARIABLES

5.1 Plan STI

Pour 2024, les KPIs envisagés sont les suivants:

KPIs pour le plan STI 2024	Pondération
Total ARR	30%
Revenus produit Non-IFRS	30%
Bénéfice opérationnel Non-IFRS	20%
Flux de trésorerie d'exploitation (operating cash flow)	20%

Les objectifs sont considérés comme commercialement sensibles et ne sont donc pas divulgués à l'avance. Les KPIs sont donnés à titre indicatif et le Conseil d'administration pourra les adapter en fonction des choix d'orientation stratégique.

Le seuil de paiement de 50% est atteint lorsque la performance atteint 90% de l'objectif, et le paiement maximum de 150% est atteint lorsque la performance atteint 125% de l'objectif. Pour chaque 1% de dépassement de performance, 2% supplémentaires sont payés.

5.2 Plan LTI

Instruments

En 2023, le Directeur financier a reçu uniquement des SARs à 100% à titre d'instrument LTI pour l'exercice 2023. Les autres membres du Comité exécutif ont reçu 35 % en SARs, 35 % en PSUs et 30 % en RSUs pour l'année fiscale 2023. Ainsi que nous en avons longuement discuté avec les actionnaires, l'introduction des PSUs au cours de l'exercice 2022 et des RSUs au cours de l'exercice 2023 permet de mieux aligner notre programme LTI sur les pratiques du marché concurrentiel et d'améliorer la rétention des talents, tout en maintenant nos cadres exécutifs responsables de leurs performances.

KPIs

En 2023, le Conseil d'administration a remplacé le KPI Total Bookings par le KPI « Total ARR », qui reflète plus fidèlement la croissance des revenus récurrents issus des abonnements, du SaaS et de la maintenance. Déjà noté dans l'annexe à l'ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle 2022, ce changement reflète le retour que nous avons reçu de la part de plusieurs de nos actionnaires, qui estiment que le Total ARR reflète mieux les progrès de la société dans la transformation de son modèle commercial.

ANNEXE - INFORMATIONS CONCERNANT LES PROPOSITIONS DE RÉMUNÉRATION (4.1 ET 4.2) suite

5. INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE (« KPIs ») POUR LES PLANS DE REMUNERATION VARIABLES suite

5.2 Plan LTI suite

KPIs suite

KPIs pour le plan LTI 2024-2026	Pondération
Total ARR	60%
Bénéfice par action Non-IFRS	20%
Flux de trésorerie disponible (free cash flow)	20%

Les KPIs sont donnés à titre indicatif et le Conseil d'administration se réserve le droit de les adapter en fonction des choix stratégiques.

Courbe d'acquisition

Le montant du paiement des instruments LTI basés sur la performance, c'est-à-dire les SARs et les PSUs (« Unités LTI ») correspondant à 70% du total des instruments LTI (100% pour le Directeur financier), correspond au montant le plus élevé entre :

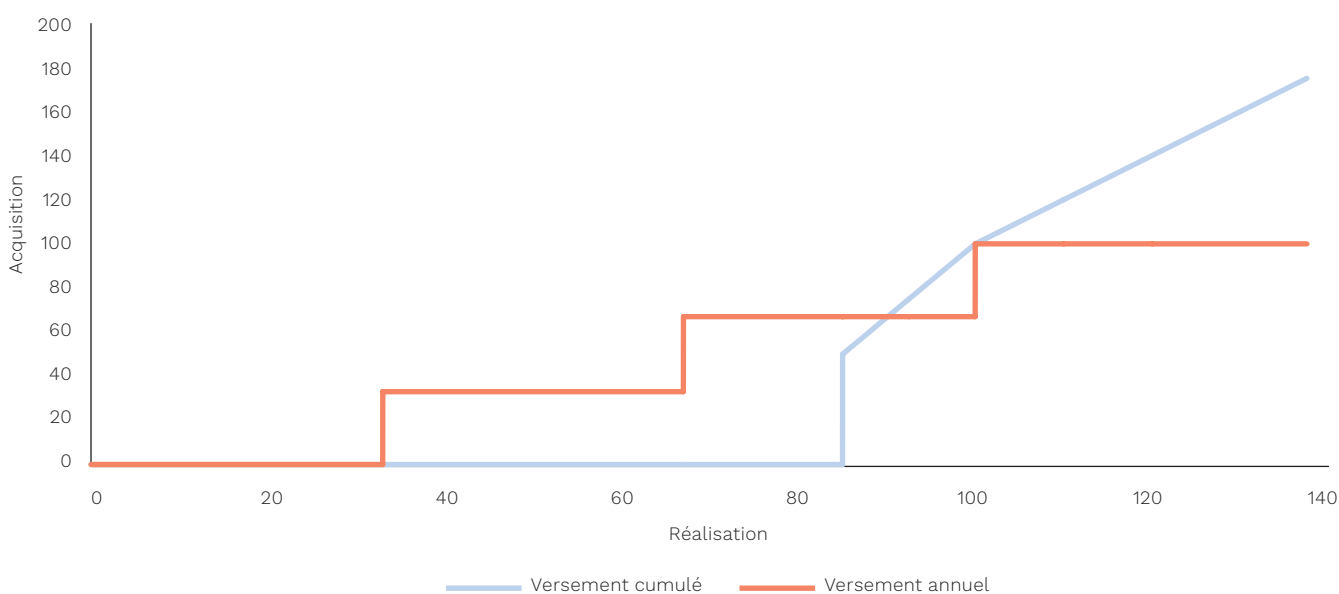
- le nombre total d'Unités LTI résultant de la réalisation de chacun des trois objectifs annuels individuels du plan triennal, selon lequel un tiers du nombre cible d'Unités LTI est attribué pour chaque année. Pour ce paiement annuel, le nombre final d'Unités LTI reçues est binaire: soit 0%, soit 100%. L'acquisition des droits reste soumise à l'accomplissement de la période de service complète de trois ans après l'octroi; et
- le nombre total d'Unités LTI résultant de la réalisation cumulée effective des KPIs respectifs du plan triennal, tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous.

Réalisation cumulée effective en % des objectifs annuels cumulés	85%	92.5%	100%	110%	120%	137.5%
Pourcentage d'Unités LTI acquises	50%	75%	100%	120%	140%	175%

En 2023, nous avons modifié le paiement qui est désormais de 50% lorsque le seuil de 85% de réalisation de l'objectif de performance est atteint (pour 2022, ce paiement était à 0%). Cette modification de l'échéancier de paiement permet de mieux aligner le calibrage de notre régime sur celui de nos pairs, et de nous assurer que nous restons compétitifs sur ce marché complexe pour l'attraction des talents.

Le graphique ci-dessous reflète ce changement. Le paiement au titre du plan est le plus élevé des résultats des objectifs annuels, indiqués en orange ci-dessous, ou du montant cumulé, indiqué en bleu ci-dessous.

Acquisition annuelle et cumulative des droits



Fixer des objectifs ambitieux et bien rémunérer les membres de la direction s'ils atteignent leurs objectifs a été et continue d'être la philosophie de Temenos en matière de rémunération.

Pour 30% des Unités LTI émises sous forme de RSUs, il n'y a pas d'objectifs de performance. Ces RSUs sont basés sur la durée et sont acquises pour une moitié au deuxième anniversaire de la date d'octroi et pour l'autre moitié au troisième anniversaire de la date d'octroi.

5. INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE (« KPIs ») POUR LES PLANS DE REMUNERATION VARIABLES suite

5.3 Règles sur la détention d'actions

Les membres du Conseil d'administration et du Comité exécutif sont soumis à des règles de détention d'actions, dont les détails sont disponibles dans le Rapport annuel 2022 (Rapport de rémunération) à la page 173.

Temenos Headquarters SA

2 Rue de L'Ecole-de-Chimie
CH-1205 Geneva
Switzerland
Tel: +41 22 708 1150

www.temenos.com

TEMENOS HEADQUARTERS SA – all rights reserved. 2023®

Warning: This document is protected by copyright law and international treaties. Unauthorized reproduction of this document, or any portion of it, may result in civil and criminal penalties, and will be prosecuted to the maximum extent possible under law.

TEMENOS, TEMENOS T24, TEMENOS INFINITY and TEMENOS TRANSACT are registered trademarks and are trademarks of the TEMENOS Group. For further details on the registered TEMENOS Group trademarks – please refer to the website www.temenos.com